

Métropole : vers une tarification incitative des déchets ?

ENVIRONNEMENT

En amont du conseil de Métropole, prévu ce lundi 23 novembre dès 9 h 30, en visioconférence, son président Michaël Delafosse a, ce vendredi après-midi, expliqué la volonté d'une étude. « Nous allons réfléchir à la mise en place d'une tarification incitative pour les déchets. » Une volonté politique liée au « constat de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons. Mon prédécesseur avait décidé de fermer le troisième casier de Castries et cela nous oblige, désormais, à exporter nos déchets. Cela constitue une facture extrêmement importante de 11 M d'€ par an en dépenses de fonctionnement ».

« Besançon a déjà lancé cette tarification »

D'où le projet, conduit sous la responsabilité de François Vasquez, vice-président délégué à la collecte et au tri, « de déployer une tarification incitative au tri. Les personnes qui, déjà, trient leurs déchets doivent sentir un effort fiscal en leur faveur. Ceux qui ne sont pas responsables doivent payer ». Un projet qui en est encore « à ses prémices. On



La gestion des déchets est un dossier d'importance. M. PIEYRE

commence juste à définir la feuille de route. Besançon a déjà lancé cette tarification incitative ».

Reste une foule de questions pratiques à commencer par celle de définir, dans les copropriétés notamment, qui jette quoi et où. « Parfois, on voit des poubelles rester longtemps sur l'espace public. Des coups de vent peuvent les renverser, des débris salissent alors la ville. Sans parler des incivilités. Autant de questions que nous allons poser à travers l'étude. François Vasquez connaît bien ces problématiques. Et nous commencerons par des tests avant d'élargir à toute la Métropole. »

F. M.